

## Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher

\*\*\*\*\*

### COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le 14 avril, à 19 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle polyvalente à Chavannes, sur la convocation qui leur a été adressée par le président, M. BURLAUD, conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Titulaires présents** : MMES AUBAILLY, CHARBY, DAUGER-MALEPLATE, DUPUY, JACQUIN-SALOMON, JOUIN, JOUNEAU, PIERRE, RADUGET, SENDEL, SOUPIZET, TOUZET, SZWIEC, MM ANDRIAU, BAILLARD, BEDOILLAT, BEGASSAT, BELLOT, BILLOT, BURLAUD, CHAMPAGNE, DELFOLIE, GAMBADE, MANSSENS, MARECHAL, MOREAU, MONJOIN, PELLETIER, TALLAN.

**Suppléant présent** : M. BONNET.

**Absent excusé** : MMES HUE, WOZNIAK.

**Pouvoirs** : MME GARCIA à M. MARECHAL, MME. MORVAN à M. BEDOILLAT, MME. QUERE à M. MONJOIN, M. RICHARD à M. GAMBADE.  
M. BAILLARD est désigné secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Après avoir constaté que le quorum était atteint, le Président procède à l'ouverture de la séance.  
Il propose au conseil communautaire, qui l'accepte, que le secrétariat de la présente séance soit assuré par M. BAILLARD.

Avant de procéder à l'examen des points de l'ordre du jour, Monsieur le Président demande si des membres du conseil communautaire veulent émettre des observations sur le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 30 mars 2021.

Aucune prise de parole n'étant demandée et aucune observation émise, le procès-verbal est adopté à l'unanimité de ses membres présents.

Le conseil passe à l'ordre du jour.

#### RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES EN DÉLÉGATION PAR LE PRÉSIDENT

Néant

#### DELIBÉRATIONS

#### DELIBÉRATION N°21-31 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 : BUDGET ORDURES MENAGERES

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les

mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2020** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

**DECLARE**, à l'unanimité de ses membres présents, que le compte de gestion pour le **budget annexe « Ordures Ménagères »**, dressé pour **l'exercice 2020** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**DELIBERATION N°21-32 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 : BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

Le Conseil Communautaire :

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de **l'exercice 2020** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de **l'exercice 2020** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2020** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

**DECLARE**, à l'unanimité de ses membres présents, que le compte de gestion pour le **budget annexe « Assainissement collectif en Délégation de Service Public »**, dressé pour **l'exercice 2020** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**DELIBERATION N°21-33 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 : BUDGET GENERAL**

Le Conseil Communautaire :

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de **l'exercice 2020** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de **l'exercice 2020** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

**DECLARE**, à l'unanimité de ses membres présents, que le compte de gestion pour le **budget général**, dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**DELIBERATION N°21-34 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : BUDGET ORDURES MENAGERES**

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Madame SZWIEC, a délibéré sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Dominique BURLAUD, président, après présentation du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se présenter ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		9 931.84 €				9 931.84 €
Opération de l'exercice	3 911.15 €	10 537.98 €			3 911.15 €	10 537.98 €
<b>TOTAUX</b>	<b>3 911.15 €</b>	<b>20 469.82 €</b>			<b>3 911.15 €</b>	<b>20 469.82 €</b>
Résultat de clôture		16 558.67 €				16 558.67 €
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>16 558.67 €</b>				<b>16 558.67 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITFS</b>		<b>16 558.67 €</b>				<b>16 558.67 €</b>

Entendu l'exposé de son rapporteur, à l'unanimité de ses membres présents :

2. Le conseil communautaire constate que pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Le conseil communautaire reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Le conseil communautaire arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Le président s'est retiré au moment du vote.

**DELIBERATION N°21-35 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF DSP**

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Madame SZWIEC, a délibéré sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressés par Dominique BURLAUD, président, après présentation du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice considéré :

5. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se présenter ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		96 251.19		328 563.31		424 814.50
Opération de l'exercice	335 287.83	308 307.55	412 872.42	702 969.53	748 160.25	1 011 277.08
<b>TOTAUX</b>	<b>335 287.83</b>	<b>404 558.74</b>	<b>412 872.42</b>	<b>1 031 532.84</b>	<b>748 160.25</b>	<b>1 436 091.58</b>
Résultat de clôture		69 270.91		618 660.42		687 931.33
Restes à réaliser			1 026 760.55	916 967.36	1 026 760.55	916 967.36
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>69 270.91</b>	<b>1 026 760.55</b>	<b>1 535 627.78</b>	<b>1 026 760.55</b>	<b>1 604 898.69</b>
<b>RESULTATS DEFINITFS</b>		<b>69 270.91</b>		<b>508 867.23</b>		<b>578 138.14</b>

Entendu l'exposé de son rapporteur, à l'unanimité de ses membres présents :

2. Le conseil communautaire constate que pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Le conseil communautaire reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Le conseil communautaire arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Le président s'est retiré au moment du vote.

**DELIBERATION N°21-36 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : BUDGET GENERAL**

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Madame SZWIEC, a délibéré sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Dominique BURLAUD, président, après présentation du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se présenter ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		329 526.51		981 142.48		1 310 668.99
Opération de l'exercice	2 425 966.23	2 729 894.75	722 013.75	485 028.16	3 147 979.98	3 214 922.91
<b>TOTAUX</b>	<b>2 425 966.23</b>	<b>3 059 421.26</b>	<b>722 013.75</b>	<b>1 466 170.64</b>	<b>3 147 979.98</b>	<b>4 525 591.90</b>
Résultat de clôture		633 455.03		744 156.89		1 377 611.92
Restes à réaliser			827 228.00	31 402.00	827 228.00	31 402.00
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>633 455.03</b>	<b>827 228.00</b>	<b>775 558.89</b>	<b>827 228.00</b>	<b>1 409 013.92</b>
<b>RESULTATS DEFINITFS</b>		<b>633 455.03</b>	<b>51 669.11</b>			<b>581 785.92</b>

Entendu l'exposé de son rapporteur, à l'unanimité de ses membres présents :

2. Le conseil communautaire constate que pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Le conseil communautaire reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Le conseil communautaire arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Le président s'est retiré au moment du vote.

**DELIBERATION N°21.-37 : AFFECTATION DU RESULTAT 2020 DU BUDGET ANNEXE DES ORDURES MENAGERES**

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et administration générale » réunie en séance le 31 mars 2021,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- d'affecter les résultats de l'exercice 2020 du budget annexe « Ordures Ménagères » de la façon suivante :

En investissement : 0.00 € au compte 1068 – réserves  
En fonctionnement : 16 558,67 € au compte 002 –excédent reporté

**DELIBERATION N°21-38: AFFECTATION DU RESULTAT 2019 DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN DSP »**

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et administration générale » réunie en séance le 31 mars 2021,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- d'affecter les résultats de l'exercice 2020 du budget annexe « assainissement collectif en DSP » de la façon suivante :

En investissement : 618 660.42 € au compte 001 – excédent reporté  
0.00 € au compte 1068 – réserves  
En fonctionnement : 69 270.91 € au compte 002 –excédent reporté

**DELIBERATION N°21-39 : AFFECTATION DES RESULTATS 2020 DU BUDGET GENERAL**

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et administration générale » réunie en séance le 31 mars 2021,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- d'affecter les résultats de l'exercice 2020 du budget général de la façon suivante :

En investissement : 744 156.89 € au compte 001 – excédent reporté  
51 669.11 € au compte 1068 – réserves  
En fonctionnement : 581 785.92 € au compte 002 – excédent reporté

**DELIBERATION N°21-40 : VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Considérant le projet de budget principal 2021, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal attendu de 1 018 709 €,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres présents,

- **DECIDE de reconduire** les taux d'imposition des taxes directes locales de 2020 pour l'année 2020 comme suit :

- taxe foncière bâti : 10.00 %  
- taxe foncière non bâti : 18.71 %  
- Cotisation Foncière des Entreprises : 9.48 %

- **DIT** que le budget principal 2021, sera équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal attendu de 1 018 709 €.

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'État, en fonction du bien immobilier et connaît, chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

**DELIBERATION N°21-41 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DES BUDGETS ANNEXES  
ORDURES MENAGERES, ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN DSP ET BUDGET GENERAL**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux budgets annexes des Ordures Ménagères, des services de l'assainissement collectif en Délégation de Service Publique,

Vu le projet du budget général et des budgets annexes (Ordures Ménagères et service de l'assainissement collectif en DSP) pour l'exercice 2021,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et administration générale » réunie en séance le 31 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, **DECIDE**, d'adopter le budget primitif 2021 de la Communauté de communes Arnon Boischaud Cher, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-dessous :

**À l'unanimité de ses membres présents,**  
Budget annexe des Ordures Ménagères 2021

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
<b>16 558,67 €</b>	<b>16 558,67 €</b>	-	-

**À l'unanimité de ses membres présents,**  
Budget annexe du service de l'assainissement collectif en DSP 2021

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
<b>500 786.59 €</b>	<b>500 786.59 €</b>	<b>2 351 759.79 €</b>	<b>2 351 759.79 €</b>

**À 23 voix pour, 2 voix contre et 9 abstentions,**  
Budget général 2021

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
<b>3 087 102.74 €</b>	<b>3 087 102.74 €</b>	<b>2 037 788.09 €</b>	<b>2 037 788.09 €</b>

**Questions diverses**

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, M le Président lève la séance à 22h30.